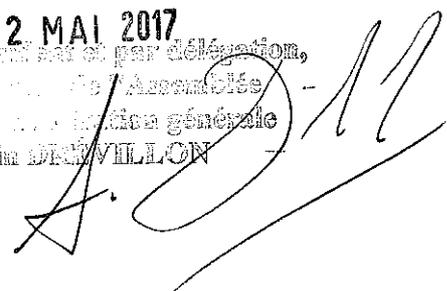


Direction générale adjointe
Développement social et
solidarité
Direction enfance famille

Affaire suivie par :
MEUNIER Caroline
Tél : 02.41.81.41.01

Arrêté certifié exécutoire
Transmis au contrôle de la légalité
le 12 MAI 2017
Affiché le 12 MAI 2017
Pour le Président et par délégation,
Le Directeur de l'Association
et directeur d'Action générale
Alain DREUVILLON



ARRÊTÉ N° 2017-05-AR-0451

**OBJET : ARRÊTÉ D'AUTORISATION - ARRÊTÉ MODIFICATIF
ASSOCIATION APIJ - PRÉVENTION, INSERTION**

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE MAINE-ET-LOIRE

- Vu** le code général des collectivités territoriales ;
- Vu** le code de l'action sociale et des familles (CASF) ;
- Vu** l'arrêté n°2017-04-AR-0375 du 20 avril 2017 portant autorisation de l'APIJ ;

Considérant le changement de dénomination de l'Association et la nécessité d'en prendre acte ;

Sur proposition du directeur général des services départementaux ;

IL EST ARRÊTÉ CE QUI SUIT

Article 1^{er} :

Les termes « Association pour l'action préventive et l'insertion de la jeunesse (APIJ) » sont remplacés par les termes « Association APIJ – prévention, insertion ».

Le reste des dispositions de l'arrêté n° n°2017-04-AR-0375 est inchangé.

Article 2 :

Monsieur le Président du Conseil départemental de Maine-et-Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au contrôle de la légalité et, conformément à l'article 7 susvisé, notifié à l'Association « APIJ – prévention, insertion », affiché et publié au recueil des actes administratifs du Département de Maine-et-Loire.

Angers, le 12 MAI 2017

Le Président du Conseil départemental



Christian GILLET